



# Lettre d'information de l'UNSA du Loudunais



Union Nationale des Syndicats Autonomes des Territoriaux de la Vienne

Février 2018

En ce début d'année et suite à notre congrès départemental du 26 janvier dernier, l'UNSA du loudunais a décidé de diffuser régulièrement un bulletin d'actualité aux agents du Loudunais. Chaque syndiqué s'est par ailleurs vu remettre le guide de l'UNSA mis à jour concernant la carrière du fonctionnaire.

L'UNSA du loudunais existe depuis un an maintenant et compte à son effectif plus d'une vingtaine d'adhérents satisfaits d'être informés de leurs droits, d'être écoutés et défendus quand il faut. Chacun a d'ailleurs reçu en octobre dernier, le tableau d'avancement validé en CAP pour suivre sa carrière sur le tableau d'effectifs.

2018, année électorale, est une année charnière qui vous permettra de choisir le 6 décembre prochain, quels représentants du personnel voulez vous ? Souhaitez vous être informés régulièrement de vos droits ou préférez vous attendre qu'on choisisse pour vous et subir ?

L'UNSA termine de définir ses dates de réunions d'informations et vous informera dans la prochaine lettre, des dates concernant le loudunais. Pour celles et ceux qui ne sont pas encore syndiqués, c'est le moyen de découvrir l'UNSA, l'information des droits de chacun...

## Indemnité compensatrice de la hausse de la CSG

Suite à l'augmentation de la CSG sur nos bulletins de salaire depuis le 1er janvier 2018, une indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée dans la fonction publique a été votée. Le décret nous concernant n'ayant pas encore été validé, cette indemnité devrait intervenir sur nos bulletins de salaire à partir d'avril 2018. Elle sera rétroactive depuis janvier et devrait couvrir la hausse de la CSG. *A suivre ...*

## L'UNSA soutient les ATSEM

En novembre dernier, l'UNSA est allée défendre à Paris le statut et l'évolution de la carrière des ATSEM.

L'UNSA défend l'importance de leur rôle lors des activités pédagogiques qu'elles mènent sous la responsabilité des enseignants sur le temps d'école, ainsi que la dimension éducative de leur métier ; mais aussi le manque de possibilité d'évolution dans la grille statutaire. A ce titre, l'UNSA a envoyé un courrier au ministre de l'intérieur Gérard Colomb pour dénoncer le vide juridique qui existe entre la catégorie C et A.

**L'UNSA organise une réunion pour les ATSEM à Poitiers le 13 mars prochain. Avis à toutes les ATSEM !**

## En marche rapide vers un recul ?

Le Premier Ministre vient d'annoncer l'ouverture d'une « grande » concertation autour de 4 chantiers tous essentiels.

- un recours massif aux contractuels
- le développement de la rémunération au mérite
- la simplification des Instances représentatives des personnels
- l'accompagnement des départs ou des reconversions dans la fonction publique

*A suivre...*

... / ...

# RIFSEEP

Comme vous avez pu constater, la **mise en place du RIFSEEP** (régime indemnitaire tenant compte de la fonction, sujétion, expertise et engagement professionnel) **est lancée depuis le 1er janvier 2018**.

Tout agent titulaire, stagiaire, contractuel (avec une ancienneté de 6 mois) à temps complet ou non bénéficiera de ce régime (sauf la filière police municipale).

Si le RIFSEEP annule l'IAT et d'autres primes existantes, la prime de « Noël », la GIPA, la NBI ... continueront d'être versées.

Cependant, il faut noter que le RIFSEEP est composé de 2 éléments :

- l'IFSE (indemnité de fonction, sujétions et expertise). Cette indemnité sera versée mensuellement.
- le CIA (complément annuel). Le versement du CIA est optionnel. Il ne sera mis en place qu'à partir du 1er janvier 2019.

Il appartient maintenant aux représentants du personnel de coter chacun de nos postes en fonction de nos fiches de poste pour définir le montant qui sera attribué à chaque poste. Il existe un plafond mini et maxi pour chaque poste.

Pour rappel, chaque poste est coté en fonction de 3 critères :

- Fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception
- Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice
- Sujétions particulières (styles de relations : usagers, direction, partenaires extérieurs...) ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

*Pour en savoir +, lire le compte rendu du comité technique du 27 juin dernier.*

*A suivre....*

*Se syndiquer,  
c'est déjà agir...*



*Rejoignez nous  
loudun@unsater86.com  
06.70.19.43.03*